

d'hui. Bien que vous ayez gratifié mon travail d'un sentiment d'approbation, vous n'avez pu prendre en considération les différentes mesures que je vous proposais, parce qu'alors il ne vous était pas possible de réaliser vos projets. Mais aujourd'hui que les choses sont changées, et que vous avez pu, sans secours étrangers, jeter la base de l'édifice de lumières que vous aviez en vue, je crois qu'il est opportun de vous rappeler les passages de ce mémoire qui peuvent avoir quelques rapports avec la situation présente.

Au titre du degré de l'Ecole, je vous disais : " au lieu d'établir, de suite, un vaste plan d'enseignement agricole, une école normale pour créer des professeurs, des écoles du 2me degré pour former des agents subalternes ; négligeons et l'école normale et celles de 3me degré, et composons, pour commencer, " avec quelques éléments étrangers et ceux qui sont sous notre main, une école mixte, &c." Puis plus bas, j'ajoutais : " plus tard, lorsque l'enseignement agricole, ainsi organisé, aura inspiré la confiance si nécessaire à son progrès, vous pourrez grandir votre plan. L'école qui nous occupe, par son expérience et par ces lumières, aura des droits à devenir une institution mère, une institution normale, et sera capable de fournir des directeurs habiles à des écoles de 2me et 3me degré, &c."

Aujourd'hui, je persiste dans ma première idée ; vous ne pouvez réaliser, effectivement et de suite, un vaste plan d'enseignement agricole dans toute l'étendue de la province, mais vous pouvez tracer ce plan, et par des efforts soutenus et bien combinés, arriver plus tard à son exécution.

Créer, aujourd'hui, un Collège, sans vues ultérieures, serait certainement d'un bon effet pour l'agriculture, mais une mesure bien restreinte. Non, telles ne sont pas vos dispositions. Le titre d'Institut que vous avez donné à votre établissement, et le rapport que votre comité a fait, l'an dernier, au gouvernement, sur les moyens d'améliorer l'agriculture canadienne, me prouvent que vous avez, depuis longtemps, compris la nécessité d'un système d'enseignement qui, pour être efficace, devait être établi sur de larges bases.

L'enseignement agricole, tel que je le comprends et tel que je voudrais le voir établi dans votre province, est de 1er, 2me et 3me degré.

L'école de 3me degré n'est autre chose que l'école primaire déjà existante, qui aurait pour but de perfectionner le métier.

L'école de 2me degré serait une école attachée à une Ferme-Modèle, où les jeunes gens

apprendraient l'art de l'agriculture, ou la pratique éclairée par la science. Una de ces écoles serait établie dans chaque comté, sous la direction de la société d'agriculture de ce comté.

Enfin, votre Institut serait l'école de 1er degré, ou école normale, chargée de former des hommes capables de régir les deux autres.

Ce cadre peut vous paraître immense, mais, je vais vous démontrer qu'il est indispensable de le former pour l'avenir, et de plus, qu'il est possible de le mettre à exécution, dans un temps plus ou moins reculé.

Des Ecoles de 3me Degré, ou Ecoles Primaires.

Si vous voulez, messieurs, améliorer promptement et d'une manière sensible l'agriculture de votre pays, vous devez agir sur les masses, et prendre, dès son enfance, la génération qui croît, pour la préparer à un nouvel ordre de choses. En conséquence, c'est dans les écoles primaires que vous devez commencer l'enseignement agricole. Il n'est pas nécessaire de dire que l'on n'ira pas trop loin, et que l'on n'entreprendra pas de descendre, avec les enfants, jusqu'aux détails de la culture ; il suffira de répandre, dans ces écoles, des livres contenant les grands principes de la science, dont l'aridité pourrait être habilement déguisée sous les apparences plus douces de la morale et de la religion.

Il me semble qu'il serait tout aussi sensé et tout aussi facile d'enseigner à lire à un enfant, au fils d'un agriculteur, au moyen d'un A B C D, dont les mots seraient disposés de manière à exprimer des axiomes d'agriculture, plutôt que des faits historiques ou autres, qui n'auront jamais aucun rapport avec sa profession.

Ne pourrait-on pas aussi inspirer à cet enfant l'horreur du vice, tout en servant la cause de l'agriculture ? oui assurément ; disons-lui, par exemple, que la paresse est la mère de bien des maux qui affligen les hommes en général, et l'agriculteur en particulier ; que tout habitant qui laisse ses animaux exposés aux intempéries de l'atmosphère, durant tout un hiver rigoureux, pour éviter la peine de les panser à l'étable, commet non-seulement un acte de paresse coupable, mais encore un acte de barbarie, dont il sera nécessairement puni par la mort d'une ou plusieurs de ces pauvres bêtes et par bien d'autres maux encore.

Il est certain que cet enfant, en rentrant chez son père, lui racontera, lui, lira même la leçon, et, peut-être, contribuera à modifier cette odieuse coutume. Si cette leçon ne parvient